



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2021, à 20 h 08, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Les postes de conseillers municipaux aux districts #2 #5 sont vacants.

Madame Caroline Aubertin directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021
 - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 26 avril 2021
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (avril 2021)
 - 5.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du Premier projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 667-2021 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle
 - 7.3 Adoption du Règlement 663-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 1 763 605 \$ pour des travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur (Rivest)
 - 7.4 Adoption du Règlement 664-2021 modifiant le règlement 635-2019 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux
 - 7.5 Adoption du Règlement 665-2021 décrétant des dépenses pour des travaux de réfection de la rue Serge et l'affectation de la somme de 120 000 \$ des soldes disponibles du règlement # 573-2014 en vue de financer une dépense de 120 000 \$
 - 7.6 Adoption du Premier projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout
 - 7.7 Autorisation d'aller en appel d'offres public – Travaux rues Rivest et Grégoire et abrogeant la résolution 2021-04-135
 - 7.8 Mandat à Solmatech - contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du rang de la Rivière-Sud
 - 7.9 Mandat à Thermo-Design inc. pour traverse piétonnière
 - 7.10 Demande de permis assujéti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 539 182, 189 rang de la Côte-Saint-Louis – remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal
 - 7.11 Programmation de la Journée de la pêche 2021



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

8. VARIA

8.1 Appui à l'organisme Unis Pour la Faune – Plan de gestion du cerf de Virginie

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-05-139

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

### 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-05-140

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemare  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 26 avril 2021

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-05-141

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemare
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021 comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 3. APPROBATION DES COMPTES

### 3.1 Comptes à payer

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 30 avril 2021 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2021-05-142

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 avril 2021 totalisant **353 560.12 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 avril 2021, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **30 287.84 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

M. Brisson pose une question concernant la facture de Construction Roger Ducharme inc.

~~~~~

**4. CORRESPONDANCE**

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 30 avril 2021.

~~~~~

5. DÉPÔT DE RAPPORTS

5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (avril 2021)

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois d'avril 2021.

Le maire informe qu'il y a eu une autorisation pour un permis émis pour un nouvel usage de lave-auto à Saint-Esprit, dans le parc industriel, et qu'il aura un puit.

~~~~~

**5.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020**

RAPPORT FINANCIER SOMMAIRE, EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

|                                                                                                  |   | Budget<br>2020 | Réalizations<br>2020 | Réalizations<br>2019 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus</b>                                                                                   |   |                |                      |                      |
| Fonctionnement                                                                                   | 1 | 4 075 560      | 4 214 093            | 3 888 202            |
| Investissement                                                                                   | 2 |                | 298 098              | 315 032              |
|                                                                                                  | 3 | 4 075 560      | 4 512 191            | 4 203 234            |
| <b>Charges</b>                                                                                   | 4 | 4 148 365      | 3 729 297            | 3 655 124            |
| <b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>                                                          | 5 | (72 805)       | 782 894              | 548 110              |
| Moins : revenus d'investissement                                                                 | 6 |                | (298 098)            | (315 032)            |
| <b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b> | 7 | (72 805)       | 484 796              | 233 078              |



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

| Éléments de conciliation à des fins fiscales                                  |    |           |                |           |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|-----------|----------------|-----------|
| Amortissement des immobilisations                                             | 8  | 413 682   | 582 691        | 493 096   |
| Financement à long terme des activités de fonctionnement                      | 9  |           |                |           |
| Remboursement de la dette à long terme                                        | 10 | (214 575) | (214 550)      | (170 100) |
| Affectations                                                                  |    |           |                |           |
| Activités d'investissement                                                    | 11 | (145 250) | (7 698)        | (307 060) |
| Excédent (déficit) accumulé                                                   | 12 | 18 948    | 45 470         | 44 652    |
| Autres éléments de conciliation                                               | 13 |           | 20 188         | 16 035    |
|                                                                               | 14 | 72 805    | 441 497        | 76 623    |
| <b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b> | 15 |           | <b>926 293</b> | 309 701   |

**Considérant** que lors de la séance du 6 avril dernier, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020;

**Considérant** que faisant suite à ce dépôt, le maire doit déposer et diffuser son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

**Considérant** que ce rapport est identique à celui déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Considérant** qu'il y a lieu de se conformer à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*;

2021-05-143

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe qui vise à informer la population que l'année **2020** s'est terminée avec un surplus de l'exercice financier de **926 293 \$** portant le surplus accumulé non affecté (surplus libre) à **1 523 657 \$**, montrant ainsi, que la municipalité de Saint-Esprit est en excellente santé financière.

**D'AUTORISER** que ce rapport soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion prédéterminées par le conseil.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmissent par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions. Il n'y a pas eu de questions émises au préalable pour cette séance.

~~~~~

7. **AFFAIRES DIVERSES**

7.1 **Avis de motion et dépôt du Premier projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le Premier projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

*aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout sera adopté ultérieurement, et qu'il a pour objet de définir les superficies minimales des lots.*

Une copie du Premier projet de règlement 666-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 3 mai 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.

~~~~~

Mme Aubertin explique aux membres du conseil de projet de règlement et les motivations qui amènent cette démarche. Les élus ont pris connaissance des informations transmises par le directeur des infrastructures et de l'aménagement afin de prendre une décision éclairée.

~~~~~

## **7.2 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 667-2021 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle**

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par madame Sandra Cardin, conseillère, à l'effet que *le Projet de règlement 667-2021 modifiant le règlement #616-2018 sur la gestion contractuelle* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet d'ajouter des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique.

Une copie du Projet de règlement 667-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 3 mai 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.

~~~~~

La FQM a fourni un modèle de règlement pour se conformer aux nouvelles obligations de la Loi en ce sens afin d'être en vigueur pour le 25 juin 2021 au plus tard.

~~~~~

*Mme Aubertin explique les divers scénarios envisageables selon trois (3) termes différents (20 à 30 ans) et en estimant la subvention du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). Le conseil statue sur un terme de 25 ans et réévaluera la répartition de la subvention à recevoir le cas échéant. Une discussion a lieu concernant la possibilité pour les citoyens du secteur de payer comptant en un seul versement.*

~~~~~

7.3 Adoption du Règlement 663-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 1 763 605 \$ pour des travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur (Rivest)



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le Projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 26 avril 2021;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant que le conseil a statué sur un terme de 25 ans;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 3 mai 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-05-144

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement 663-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 1 763 605 \$ pour des travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur (Rivest) comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.4 Adoption du Règlement 664-2021 modifiant le règlement 635-2019 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le Projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 26 avril 2021;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 3 mai 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-05-145

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement 664-2021 modifiant le règlement 635-2019 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.5 Adoption du Règlement 665-2021 décrétant des dépenses pour des travaux de réfection de la rue Serge et l'affectation de la somme de 120 000 \$ des soldes disponibles du règlement # 573-2014 en vue de financer une dépense de 120 000 \$

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le Projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 26 avril 2021;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 3 mai 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-05-146

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le *Règlement 665-2021 décrétant des dépenses pour des travaux de réfection de la rue Serge et l'affectation de la somme de 120 000 \$ des soldes disponibles du règlement # 573-2014 en vue de financer une dépense de 120 000 \$* comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.6 Adoption du Premier projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le Projet de règlement a été déposé séance tenante;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 3 mai 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-05-147

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le *Premier projet de règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout* comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



7.7 Autorisation d'aller en appel d'offres public – Travaux rues Rivest et Grégoire et abrogeant la résolution 2021-04-135

Considérant la résolution 2021-04-135 autorisant l'appel d'offres public pour les travaux des rues Rivest et Grégoire;

Considérant le devis préliminaire MSES-1804(Lot3), effectué par *Parallèle 54 expert conseil* pour l'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire.

2021-05-148

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des offres publiques avec un système d'appel d'offres par pondération (une enveloppe) pour les travaux de réhabilitation de la rue Rivest et travaux de gainage de la conduite d'égout de la rue Grégoire, le tout conformément au devis MSES-1804(Lot3).

DE PRÉCISER que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

La réalisation des travaux est conditionnelle à l'acceptation du Règlement d'emprunt 663-2021 et à l'annonce de l'aide financière du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Cette résolution abroge la résolution 2021-04-135.

ADOPTÉE.



7.8 Mandat à Solmatech - contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du rang de la Rivière-Sud

Considérant la résolution 2021-02-043 autorisant l'appel d'offres public présentement en cours sur le SEAO;

Considérant les offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif de matériaux reçues par deux (2) fournisseurs sur les trois (3) sollicités;

Considérant que le prix le plus bas est celui fourni par Solmatech, au montant de 21 724,07 \$ incluant les taxes;

Considérant la recommandation de *Parallèle 54* soumise le 23 avril 2021;

Considérant le règlement numéro 616-2018 portant sur la gestion contractuelle.

2021-05-149

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER Solmatech pour voir au contrôle qualitatif des matériaux en lien avec les travaux de réfection du rang de la Rivière-Sud, et ce, pour la somme de 21 724,07 \$ incluant les taxes, conditionnellement à ce que les travaux de réfection du rang de la Rivière-Sud soient octroyés et réalisés.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire **02-232000-459** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.9 Mandat à Thermo-Design inc. pour traverse piétonnière

Considérant la volonté du conseil municipal de sécuriser l'intersection de la rue Montcalm et Principale pour les piétons, les cyclistes et les écoliers marcheurs;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant la soumission 21-129-01-R1 de Thermo-Design inc. au montant de 32 813 \$ plus taxes pour du marquage au sol de type Traffic-pattern;

Considérant le règlement numéro 616-2018 portant sur la gestion contractuelle;

2021-05-150

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE REFUSER le projet pour cette année, de plutôt faire un test de marquage proposé avec de la peinture temporaire et revenir l'année prochaine avec le tracé testé par les usagers.

DE DEMANDER une autre offre de services à Thermo-Design inc. pour deux traverses, soit celle devant le kiosque postal pour rejoindre le trottoir de la rue Principale et à la hauteur de la rue de l'Auberge (coin Principale).

Advenant que le trajet proposé aux piétons (coin Principale et Montcalm) par marquage temporaire est suffisamment utilisé dans l'année à venir, il y aura lieu de revoir la proposition pour du marquage au sol de type Traffic-pattern.

ADOPTÉE.



7.10 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 539 182, 189 rang de la Côte-Saint-Louis – remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal

Considérant que le projet consiste au remplacement des deux (2) portes en façade et des fenêtres du premier et du deuxième étage du bâtiment principal;

Considérant que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2021-05-151

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de remplacement des deux (2) portes en façade et des fenêtres du premier et du deuxième étage du bâtiment principal sur le lot 2 539 182 tel que demandé.

Le délai de délivrance des permis ou des certificats en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance des avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission des permis ou des certificats, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 13 juin 2021.

ADOPTÉE.



7.11 Programmation de la Journée de la pêche 2021

Considérant que la Journée de la pêche 2021 se tiendra le samedi 5 juin 2021;

Considérant la programmation et la proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité déposées par le *Comité Loisirs et sports*;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant la recommandation favorable du *Comité Loisirs et sports*.

2021-05-152

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER un budget total de **6 460 \$** pour voir aux dépenses en lien avec l'organisation de cette journée, et ce, tel que prévu à la programmation déposée par le *Comité Loisirs et sports*, sous réserve des directives édictées par la Santé publique;

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-999** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



8. VARIA

8.1 Appui à l'organisme Unis Pour la Faune – Plan de gestion du cerf de Virginie

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

Considérant que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Considérant qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

Considérant que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

Considérant que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Considérant qu'un des sondages réalisés par le *ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs* en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL);

Considérant que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Considérant que le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire.

2021-05-153

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

D'APPUYER l'organisme *Unis Pour la Faune* (UPF) et se joint à eux pour demander au *ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLb) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme *Unis Pour la Faune* (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 42, l'ordre du jour est épuisé.

2021-05-154

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

\_\_\_\_\_  
*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

\_\_\_\_\_  
*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*